

été établies pour les fins du recensement de la population de 1961. Sont inclus les employés qui travaillent dans les limites des zones métropolitaines, ceux qui résident dans ces zones mais travaillent en dehors sont exclus.

4.—Employés fédéraux dans les zones métropolitaines, suivant le sexe (30 septembre 1963) et leur rémunération (septembre 1963)

Région	Personnes employées au 30 septembre 1963				Rémunération régulière, septembre 1963		
	Hommes	Femmes	Non répartis	Total	Pourcentage du total général	Total	Pourcentage du total général
						milliers de dollars	
Zones métropolitaines	96,830	38,625	88	135,563	66.8	51,585	68.6
Ottawa (Ont.)-Hull (P.Q.)	29,981	17,509	10	47,500	23.4	19,658	26.1
Montréal (P.Q.)	14,744	4,354	—	19,098	9.4	6,869	9.1
Toronto (Ont.)	11,390	4,310	—	15,700	7.7	5,647	7.5
Halifax (N.-E.)	7,377	1,622	43	9,042	4.5	3,130	4.2
Vancouver (C.-B.)	6,468	2,276	—	8,744	4.3	3,340	4.4
Winnipeg (Man.)	4,747	1,646	—	6,393	3.2	2,400	3.2
Victoria (C.-B.)	4,430	1,024	—	5,454	2.7	2,084	2.8
Edmonton (Alb.)	3,458	1,468	—	4,926	2.4	1,815	2.4
Québec (P.Q.)	3,170	876	17	4,063	2.0	1,425	1.9
London (Ont.)	2,584	1,230	—	3,814	1.9	1,305	1.7
Calgary (Alb.)	2,427	757	—	3,184	1.6	1,156	1.5
St-Jean (T.-N.)	2,006	256	17	2,279	1.1	744	1.0
Saint-Jean (N.-B.)	1,141	489	1	1,631	0.8	581	0.8
Hamilton (Ont.)	1,181	378	—	1,559	0.7	592	0.8
Windsor (Ont.)	1,034	182	—	1,216	0.6	475	0.7
Kitchener-Waterloo (Ont.)	484	130	—	614	0.3	236	0.3
Sudbury (Ont.)	228	118	—	346	0.2	128	0.2
Régions non métropolitaines	52,789	11,441	3,245	67,475	33.2	23,615	31.4
Au Canada	51,166	10,121	3,245	64,532	31.8	22,579	30.0
En dehors du Canada	1,623	1,320	—	2,943	1.4	1,036	1.4
Total général	149,629	50,066	3,333	203,028	100.0	75,199	100.0
Proportions	%	%	%	%		%	
Zones métropolitaines	64.7	77.2	2.6	66.8	...	68.6	...
Régions non métropolitaines	35.3	22.8	97.4	33.2	...	31.4	...
Au Canada	34.2	20.2	97.4	31.8	...	30.0	...
En dehors du Canada	1.1	2.6	—	1.4	...	1.4	...
Total général	100.0	100.0	100.0	100.0	...	100.0	...

Le tableau 5 présente la statistique des services et corporations ministériels, par fonction. La classification fonctionnelle permet d'étudier l'action de l'État indépendamment de l'évolution des cadres administratifs et, par suite, 1° de construire une statistique de l'emploi au gouvernement fédéral qui soit uniforme, sauf légères exceptions, durant un laps de temps assez long, 2° d'établir des comparaisons valables entre les frais de rémunération et de l'État fédéral et des autres échelons de gouvernement, et 3° de déterminer le rapport entre la rémunération et les dépenses globales intéressant chaque fonction.

Le tableau 6 présente une analyse administrative des services et organismes et il en indique les données d'après leur organisation le 31 mars 1963. A cause des changements périodiques des cadres administratifs de l'État, la comparaison chronologique doit se fonder sur le classement par fonction présenté au tableau 5. Bien que la plupart des effectifs d'employés à traitement fluctuent peu au cours de l'année, la Division de l'impôt du ministère du Revenu national augmente beaucoup son effectif en mars et avril à cause de l'afflux des déclarations d'impôt sur le revenu durant cette période, le service législatif engage des surnuméraires à chaque session et plusieurs ministères emploient un nombre considérable d'étudiants durant les mois d'été. Le nombre des employés aux taux courants et de ceux des autres catégories d'emploi atteint son maximum en été et baisse à un niveau inférieur en hiver.